Programme de formation à la catégorie AM du permis de conduire

1. **Préambule**

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n’entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l’issue d’une formation spécifique de 7 heures, dispensée par une école d’enseignement de la conduite automobile agréée. Le BSR reste valide.

Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

1. **Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire**

*La dimension sociale de l’usage des cyclomoteurs**au même titre**que l’automobile****,*** *se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L’effort de renforcement de l’éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.*

*L’objectif général de la formation est d’amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.*

1. **L’organisme de formation**

Etablissement de formation :

SARL STOP L’AUTO ECOLE

62 avenue des Minimes 31200 TOULOUSE

accueil@stopautoecole.fr

05.61.22.14.12

Siret : 43393202700017

Agrément préfectoral : E1103110170

Code NAF : 8553Z

Gérant : M THOMAS Yann

Responsable des relations avec les élèves : M THOMAS Maël

1. **Les pré-requis**

**-**  avoir minimum 14 ans et avoir obtenu l’attestation scolaire de sécurité routière de (ASSR) premier ou deuxième niveau ou à défaut l’attestation de sécurité routière (ASR)

1. **Le public visé**

Tous publics

1. **La durée de la formation**

8 heures

1. **Les véhicules**
2. Cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm3 et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h.
3. Voiturettes et petits quads de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm3 pour un moteur essence ou inférieur ou égale à 4 kW pour un moteur Diesel.
4. **Le programme de la formation**

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation comprend cinq séquences dispensées sur un volume horaire total de huit heures, au minimum.

Elle se déroule sur deux jours, au minimum, à raison d'un maximum de quatre heures par jour.

Les séquences se déroulent dans l'ordre suivant :

Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.

Séquence 3. Apports théoriques (code de la route)

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Séquence 5. Sensibilisation aux risques.